

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET
DEVELOPPEMENT IMMOBILIER »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA 3
TRIANGLE NON LOIN DE LA CLINIQUE SAINT VIATEUR,
IMMEUBLE CONSTRUIT SUR LE LOT 253, ILOT 21, AU REZ
DE CHAUSSEE PORTE N°03, BPM 721 CIDEX 03, Lot 253,
Ilot 21

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 03/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT
FONCIER ET DEVELOPPEMENT IMMOBILIER »

Objet : - L'AMÉNAGEMENT ET LE LOTISSEMENT DE
TERRAINS NON BÂTIS ;
- L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE TOUS
TERRAINS BÂTIS OU NON BÂTIS ;
- LA CONSTRUCTION SUR LESDITS TERRAINS DE
TOUS BÂTIMENTS EN VUE DE LEUR GESTION OU DE LEUR
CESSION ;
- LE DÉVELOPPEMENT FONCIER ET LA
PROMOTION IMMOBILIÈRE ;
- LA RÉHABILITATION DE TOUS BÂTIMENTS ;
- LA RÉALISATION ET LA RÉHABILITATION DE
TOUS OUVRAGES DE VOIERIE OU D'ASSAINISSEMENT ;
- L'ACQUISITION DE TOUTES PARTS DE SOCIÉTÉS
IMMOBILIÈRES ;
- L'ÉTUDE, LE CONSEIL, L'ASSISTANCE, LA
FORMATION, L'ANALYSE, LA CONCEPTION, LA
RÉALISATION ET LA GESTION DE TOUS PROJETS EN
RAPPORT, NOTAMMENT AVEC LES ACTIVITÉS
SUSMENTIONNÉES ; ET
- PLUS GÉNÉRALEMENT, TOUTES OPÉRATIONS
FINANCIÈRES, MOBILIÈRES OU IMMOBILIÈRES SE
RATTACHANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À L'
OBJET SUSMENTIONNÉ, NÉCESSAIRE OU UTILES À SON

ACCOMPLISSEMENT, OU SUSCEPTIBLES D'EN FACILITER LA RÉALISATION OU LE DÉVELOPPEMENT.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 TRIANGLE NON LOIN DE LA CLINIQUE SAINT VIATEUR, IMMEUBLE CONSTRUIT SUR LE LOT 253, ILOT 21, AU REZ DE CHAUSSEE PORTE N°03, BPM 721 CIDEX 03, Lot 253, Ilot 21

Dirigeant(s) M TANO YAN ERIC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01215 du 12/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15664/GTCA/RC/2025 du 12/03/2025

